



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE TEMPORAIRE:**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mai 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement intitulé : *Règlement numéro 2022-04 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés révisé de la Municipalité de Saint-Placide.*

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 281, Montée Saint-Vincent, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2022-04 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Placide, le 22^{ième} jour du mois de juin 2022

Sophie Bélanger, greffière-trésorière temporaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Bélanger, greffière-trésorière temporaire de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal et de l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux.

Sophie Bélanger
Greffière-trésorière temporaire